

MAGIC

2/11
Date d'impression: 14/12/2020



Mention d'avertissement: ATTENTION

Mentions de danger

- H361d Susceptible de nuire au fœtus
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation.
- P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu
- P405 Garder sous clef
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréés.

Étiquetage supplémentaire

- EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et du fluaziname. Peut produire une réaction allergique

2.2 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Suspension concentrée (SC)

Fluaziname 500g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	N° CAS / N° CE / REACH Reg. No.	Classification	Concentrations spécifiques, Facteur M	Conc. [%]
		Règlement (CE) No 1272/2008		
Fluaziname	79622-59-6	Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	M=10	38-40

MAGIC**3/11**

Date d'impression: 14/12/2020

Sodium alkylnaphthalenesulphonate-formaldehyde condensate	577773-56-9	Eye Irrit. 2; H319	-	1- 2
Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated	157627-86-6	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	-	0.5 - 0.1
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400	Skin Sens. 1 : H317 : C ≥ 0,05 %	0.01-0.02

Autres informations

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

En cas d'inhalation	Amener la victime à l'air libre, Si la respiration est irrégulière ou s'est arrêtée, effectuez un bouche-à-bouche et appelez un médecin. Ne rien faire ingérer à la personne
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.
-------------------	---

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MAGIC4/11
Date d'impression: 14/12/2020

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Produits de combustion dangereux En cas d'incendie, il peut se former des gaz toxiques (COx).

Information supplémentaire Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions Voir mesures de protection sous chapitre 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex-sable, liant universel).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4 Référence à d'autres rubriques Équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Mesures d'hygiène Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

MAGIC

5/11

Date d'impression: 14/12/2020

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker à une température comprise entre 5 et 30°C

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Matériaux appropriés HDPE (polyéthylène haute densité).

7.3. Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation(s) particulière(s) aucun(e)

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Valeur limite d'expositions professionnelles**

Composants	N° CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Fluaziname	79622-59-6	8-hr TWA 0.7 mg/m ³		

8.2 Contrôles de l'exposition

Conseils généraux Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Protection respiratoire En cas de décharge accidentelle du matériau, les travailleurs doivent mettre un équipement de protection respiratoire homologué avec un type de filtre universel avec filtre à particules.

Gants de protection Portez des gants résistants aux produits chimiques, tels que le stratifié barrière, le caoutchouc butyle ou caoutchouc nitrile. Le temps de rupture de ces matériaux pour ce produit est inconnu. Généralement, cependant, l'utilisation des gants n'offre qu'une protection partielle contre l'exposition cutanée. Des petites déchirures dans les gants et une contamination croisée peuvent facilement se produire. Il est recommandé de limiter le travail à effectuer manuellement et de changer de gants régulièrement. Avant de retirer les gants, lavez-les à l'eau et savon. Veillez à ne rien toucher avec des gants contaminés.

Protection des yeux Portez un écran facial plutôt que des lunettes de sécurité. Il est recommandé d'avoir une fontaine de rinçage oculaire d'urgence immédiatement disponible dans le chantier zone où il y a un potentiel de contact visuel.

Autre protection cutanée Portez des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques pour éviter le contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. En cas d'exposition excessive ou prolongée, une combinaison de stratifié barrière peut être obligatoire.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Visqueux, liquide
Couleur	Opaque, jaune
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	7,95 (concentration : 10 g/l)
Point/intervalle de fusion	117 °C (substance active)
Point/intervalle d'ébullition	Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébullition. (substance active)
Point d'éclair	Au-dessus de 103 ° C (coupelle fermée Pensky-Martens)
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	non applicable
Densité relative	donnée non disponible
Densité	1,251 g/cm ³ à 20 °C
Méthode	OCDE ligne directrice 109
Hydrosolubilité	négligeable, Test sur la matière active à 20 °C pH: 7
Solubilité dans d'autres solvants	Solubilité du fluaziname, à 20°C dans Acétone 1320 - 1430 g/l n-hexane 6.11 g/l eau 0.042 mg/l à pH 5 0.052 mg/l à pH 7 1.33 mg/l à pH 9
Coefficient de partage noctanol/eau	donnée non disponible
Température d'inflammation	donnée non disponible
Décomposition thermique	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	1400 - 1800 mPa.s, en fonction du taux de cisaillement

9.2 Autres données

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

MAGIC7/11
Date d'impression: 14/12/2020

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité****Décomposition thermique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.**10.4 Conditions à éviter** Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.**10.5 Matières incompatibles** Donnée non disponible**10.6 Produits de décomposition dangereux** Donnée non disponible.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale** DL50 rat: > 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425**Toxicité aiguë par inhalation** CL50 rat: > 3,56 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Concentration maximale que l'on puisse obtenir techniquement**Toxicité aiguë par voie cutanée** DL50 rat: > 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Espèce: lapin
Résultat: pas Irritant pour la peau.
Méthode: OCDE ligne directrice 404**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Espèce: lapin
Résultat: pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Espèce: cochon d'Inde
Résultat: A un effet sensibilisant.
Méthode: OCDE ligne directrice 429**Toxicité pour la reproduction** Dans les études de tératologie du fluaziname chez le rat et le lapin (méthode USEPA 83-3), une augmentation de l'incidence des anomalies fœtales a été observée, telles que : anomalies placentaires, fusionnées ou incomplètement ossifiées sternèbres, anomalies des os de la tête, reins non développés, papilles et uretère (s) distendu (s)

MAGIC

8/11

Date d'impression: 14/12/2020

Exposition unique STOT

Aucun effet spécifique autre que celui déjà mentionné n'est attendu après une seule exposition. *

Exposition répétée STOT

Les mesures suivantes ont été mesurées sur l'ingrédient actif fluaziname: Organe cible: foie
 DMENO: 500 ppm (41 mg / kg pc / jour) dans une étude de 90 jours chez le rat. À cette dose une diminution du poids corporel et une augmentation du poids du foie ont été observés. *

Risque d'aspiration

Le produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration.

Symptômes et effets, aigus et Différé

Irritation et réactions allergiques. Les symptômes de l'effet allergique vont de l de légères démangeaisons, à une éruption papuleuse douloureuse, suintant et à une dermatite vésiculeuse. Dans les tests sur animaux, les principaux symptômes après l'ingestion étaient une perturbation de la respiration et une diminution de l'activité.

Fluaziname**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Le Fluaziname n'est que partiellement absorbé après ingestion orale et excrété quelques jours après. Il est partiellement métabolisé. La bioaccumulation n'est pas probable. Le Fluaziname et ses métabolites se trouvent principalement dans le sang.

Toxicité aiguë Le Fluaziname est nocif par inhalation. La toxicité aiguë est mesurée comme suit:

Voie (s) d'entrée

- ingestion	DL50, orale, rat:> 4100 mg / kg (méthode OECD 425) *
-peau	DL50 cutanée, cutanée, rat:> 2000 mg / kg (méthode OCDE 402) *
-inhalation	CL50 par inhalation, inhalation, rat (mâle): 1,68 mg / l / 4 h (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée / irritation cutanée Légèrement irritant pour la peau de lapin (méthode OCDE 404). *

Lésions oculaires graves / irritation oculaire Modérément irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisant (méthode OCDE 429).

Sodium alkylnaphthalenesulphonate-formaldehyde condensate

Toxicité aiguë La substance n'est pas considérée comme nocive par exposition unique.

Voie (s) d'entrée

- ingestion	LD50, oral, rat: > 5000 mg/kg
-peau	LD50, cutanée: aucune donnée disponible
-inhalation	LC50, inhalation: aucune donnée disponible

Corrosion cutanée / irritation cutanée Peut être légèrement irritant pour la peau *

Lésions oculaires graves / irritation oculaire Irritant pour les yeux).

STOT - exposition unique L'inhalation de poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Selon informations du fournisseur le produit n'est pas classé.

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated**Toxicocinétique, métabolisme et**

Distribution Après une prise orale, l'éthoxylate d'alcool est rapidement absorbé. Il est partiellement métabolisé

MAGIC

9/11

Date d'impression: 14/12/2020

et rapidement excrété en quelques jours.

Toxicité aiguë Le produit n'est pas considéré comme nocif par inhalation, ingestion ou contact avec la peau. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit:

Voie (s) d'entrée	- ingestion	LD50, oral, rat: > 2000 mg/kg
	-peau	LD50, cutanée: aucune donnée disponible
	-inhalation	LC50, inhalation: aucune donnée disponible

Corrosion cutanée / irritation cutanée Modérément irritant pour les yeux (méthode OCDE 405)

Lésions oculaires graves Le produit est irritant pour les yeux (méthode OCDE 405)

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Toxicité aiguë La substance est nocive par ingestion

Voie (s) d'entrée	- ingestion	DL50, orale, rat (mâle): 670 mg / kg LD50, oral, rat (femelle): 784 mg/kg (méthode OPPTS 870.1100; mesurée sur une solution à 73%)
	- peau	DL50, cutanée, rat:> 2000 mg / kg * (méthode OPPTS 870.1200 mesurée sur solution à 73%)
	- inhalation	LC50, inhalation: aucune donnée disponible

Corrosion cutanée / irritation cutanée Légèrement irritant pour la peau (méthode OPPTS 870.2500)

Lésions oculaires graves / irritation Gravement irritant pour les yeux (méthode OPPTS 870.2400)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisant cutané modéré sur cobayes (méthode OPPTS 870.2600). La substance semble être beaucoup plus sensibilisante pour les humains.

Informations complémentaires

Aucune autre information toxicologique n'est disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité Le produit est très toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il n'est pas considéré comme nocif pour les oiseaux, les insectes et les macro- et micro-organismes du sol. L'écotoxicité du produit est mesurée comme suit

Toxicité pour le poisson CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 9,28 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques Daphnies (Daphnia magna) 48 h CE50: 0,23 mg/l

Toxicité des algues Algues vertes (Desmodesmus subspicatus)
96-h IrC50: 0,13 mg/l

MAGIC10/11
Date d'impression: 14/12/2020

Toxicité des plantes	Lentille d'eau (Lemna gibba) 7 jours E rC50: 0,57 mg / l NOECr 7 jours: 0,094 mg / l
Toxicité Des oiseaux	Caille japonaise (Coturnix coturnix japonica) DL50:> 2000 mg / kg
Vers de terre	Eisenia foetida CL50 14 jours:> 1000 mg / kg de sol sec
Abeilles	Abeille (Apis mellifera) LD50 48 h, contact:> 100 g / abeille DL50 48 h, orale:> 100 µg / abeille

12.2 Persistance et dégradabilité

Fluaziname	<p>Le fluaziname est biodégradable, mais il ne répond pas aux critères pour être facilement biodégradable. Il subit une dégradation dans l'environnement et dans les usines de traitement des eaux usées.</p> <p>Les temps de demi-vie de dégradation primaire du Fluaziname varient beaucoup selon les circonstances, mais sont généralement de quelques mois dans un sol aérobie et dans l'eau.</p> <p>Le produit contient de petites quantités de produits non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradées lors du traitement des eaux usées.</p>
-------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Voir la rubrique 9 pour le coefficient de partage octanol-eau
------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	Le Fluaziname a une faible mobilité dans le sol
-----------------------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluations PBT et vPvB	Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce Mélange
--------------------------------	--

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique Supplémentaire	Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement
--	---

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	<p>Les quantités restantes du matériel et les emballages vides mais sales doivent être considérés comme des déchets dangereux.</p> <p>Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.</p>
Produit	Selon la directive-cadre sur les déchets (2008/98 / CE), les possibilités de réutilisation ou de retraitement doivent d'abord être envisagées. Si cela n'est pas faisable, le matériau peut être éliminé par enlèvement

MAGIC**11/11**

Date d'impression: 14/12/2020

dans une usine de destruction chimique autorisée ou par incinération contrôlée avec épuration des gaz de combustion

Emballages contaminés

Il est recommandé d'envisager des moyens d'élimination possibles dans l'ordre suivant:

1. La réutilisation ou le recyclage doivent d'abord être envisagés. La réutilisation est interdite sauf par le titulaire de l'autorisation. En cas de recyclage, les conteneurs doivent être vidés et rincés trois fois (ou équivalent). Ne pas déverser l'eau de rinçage vers les réseaux d'égouts.
2. Une incinération contrôlée avec épuration des fumées est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.
3. Élimination de l'emballage vers un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.
4. Pour l'élimination dans une décharge, les conteneurs doivent être vidés complètement, rincés et perforés pour les rendre inutilisables pour d'autres fins.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI-TI pour le transport par air.

14.1 :Numéro ONU: **3082**

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Fluaziname)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Transport par voie terrestre (ADR/RID):

Classe ADR:	9
Code de Classification ADR:	M6
Dispositions spéciales:	274+335+375+601
Quantités limitées:	5 L
Quantités exceptées:	E1
Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
Dispositions spéciales d'emballage:	PP1
Dispositions pour l'emballage en commun:	MP19
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac:	T4
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs:	TP1 TP29
Code-citerne:	LGBV
Dispositions spéciales relatives aux citernes:	-
Véhicule pour le transport en citernes:	AT
Catégorie de transport ADR:	3
Code de restriction en tunnels:	-
Dispositions spéciales de transport pour les colis:	V12
Dispositions spéciales de transport pour le vrac:	-
Dispositions spéciales de transport pour le chargement, déchargement et manutention:	

MAGIC

12/11

Date d'impression: 14/12/2020

CV13

Dispositions spéciales de transport pour l'exploitation: -

N° d'identification du danger ADR: **90**

Transport maritime (IMDG):

Classe IMDG: **9**
 Dispositions Spéciales: **274 335 375 601**
 Quantités limitées: **5 L**
 Quantités exceptées: **E1**
 Instructions d'emballage pour les colis mixtes: **P001 IBC03 LP01 R001**
 Dispositions spéciales d'étiquetage des colis: **PP1**
 Instructions pour les citernes mobiles: **T4**
 Dispositions spéciales pour les citernes mobiles: **TP1 TP29**
 IMDG EMS: **F-A, S-F**
 Arrimage et Manutention: **Catégorie A**
 Ségrégation: -
 Polluant marin

Transport aérien (OACI/IATA):

Désignation officielle de transport: **ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.**

Quantités exceptées: **E1**
 Aéronef passager et cargo: Quantités limitées Instructions d'emballage: **Y964**
 Aéronef passager et cargo: Quantités limitées Quantité nette maximale: **30 Kg G**
 Aéronef passager et cargo: Instructions d'emballage : **964**
 Aéronef passager et cargo: Quantité nette maximale: **450 L**
 Aéronef cargo: Instructions d'emballage: **964**
 Aéronef cargo: Quantité nette maximale: **450 L**
 Dispositions Spéciales: **A97, A158, A197**
 Code ERG: **9L**

Pictogrammes:



14.4. Groupe d'emballage:

III

14.5. Dangers pour l'environnement:

Danger pour le milieu aquatique : classé comme polluant marin.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Pas de précaution particulière.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC:

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sécurité, santé et environnement réglementations / législation spécifiques pour la substance ou le mélange

Catégorie Seveso (Dir.2012 / 18 / UE) : dangereux pour l'environnement catégorie 1.
Rubrique ICPE : 4510

L'employeur évalue tout risque pour la sécurité ou la santé et les effets possibles sur les grossesses ou l'allaitement des travailleuses et doit décider des mesures à prendre (dir. 92/85 / CEE).

La directive sur les jeunes travailleurs (94/33 / CE) interdit aux personnes âgées de moins de 18 ans, de manipuler ce produit".

Tous les ingrédients du produit sont couverts par la législation chimique de l'UE.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Il n'est pas nécessaire d'inclure une évaluation de la sécurité chimique pour ce produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
N° CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
Conc.	Concentration
N° CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
NE/EN	Norme européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

	dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration Létale pour 50%
DL50	Dose Létale pour 50%
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL 73/78 : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

